

Questionnaire FEDE aux candidats à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 22 septembre 2013

Gratwohl Alfons

ingénieur agronome EPF-Z, conseiller communal, délégué de la commission sociale de la Broye
MCI/UBB - Mouvement Citoyen Indépendant/ Unabhängige Bürgerliche Bewegung

Siggen Jean-Pierre

directeur de l'Union patronale, député, Fribourg
Parti démocrate-chrétien (PDC)

Steiert Jean-François - www.jfsteiert.ch

conseiller national, délégué aux affaires intercantionales du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Fribourg
Parti socialiste fribourgeois (PS)

Question 1 :

Exprimez en trois mots - clé votre perception de l'administration cantonale fribourgeoise.

Réponse

Efficace, gentille, parfois un peu lente

Disponible, efficace et intègre

Efficacité - Modestie - Sous-effectifs

Question 2 :

Pensez-vous que certaines tâches, pour l'instant dévolues à l'État, devraient être confiées à des organismes privés, afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts ? Si oui, lesquelles en priorité ?

Réponse

Il n'est pas question d'attribuer plus de tâches du canton à des privés. Qui dit que ça serait meilleur marché. Pour le moment, les choses attribuées à des privés ne sont pas meilleurs

Je n'en vois pas à priori, peut-être l'entretien et le nettoyage de certains lieux publics

Je ne suis pas convaincu de l'à priori selon lequel le privé serait par nature plus efficace. Professionnellement, j'ai vécu une situation absurde où un blocage du personnel en présence de ressources financières suffisantes a mené au choix d'une solution privée - sans personnel public supplémentaire - pour un prix deux fois plus élevé.

Question 3 :

Certains secteurs comme l'enseignement, la police et les soins connaissent régulièrement des pénuries de personnel. Quelles solutions préconisez-vous pour que l'État reste un employeur attractif ?

Réponse

La police et l'enseignement sont problématiques. On les désavoue de tous les côtés.

Il faut améliorer leurs réputations et les couvrir (sans oublier certaines tâches qui leur sont attribuées):

Les pénuries peuvent s'expliquer par de nombreux facteurs. Les comparaisons intercantionales montrent toutefois que Fribourg est compétitif sous l'angle des rémunérations.

L'attractivité est liée à mon avis aux salaires, mais aussi aux conditions de travail en général, aux possibilités d'évolution professionnelle et de formation continue - et enfin au degré de confiance et d'autonomie d'action accordé au personnel.

Question 4 :

Dès 2012, l'État va participer au financement des cliniques privées. Doit-il intervenir pour régler leur fonctionnement selon-vous (conditions de travail, salaires minimums, etc.) ou plutôt laisser jouer pleinement la concurrence ?

Réponse

Dès que l'Etat participe au financement de n'importe quelle institution, il doit avoir le regard sur le financement et le fonctionnement.

Il faudra d'abord analyser les mandats de prestations donnés. Sur le fond évidemment il faudra combattre toute sous-enchère salariale abusive.

Contrairement à ce que prétendent certains, la loi fédérale donne aux cantons une assez grande latitude pour poser des conditions-cadres telles que vous les évoquez pour admettre des hôpitaux privés sur les listes. Je suis favorable aux règles que vous proposez (et à d'autres, notamment sur les services) pour éviter que les hôpitaux privés livrent une concurrence à armes inégales aux hôpitaux publics, au détriment de ces derniers.

Question 5 :

L'avenir de l'école est un sujet de débat permanent. Quel rôle doivent jouer les enseignants dans la définition de l'école de demain ? Sont-ils suffisamment associés au débat selon vous ?

Réponse

Les enseignant(e)s sont le pilier de l'instruction publique. Sans eux (elles) rien ne peut se faire. Vu que la main publique paie les écoles, elle doit aussi avoir des exigences et des demandes qui pourraient déplaire au corps enseignant.

Les enseignants sont un des partenaires importants de l'école. Ils doivent bien entendu apporter leur contribution

Je suis favorable à une véritable participation des enseignantes et des enseignants aux choix de l'école, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de principes prises par les autorités législatives et exécutives, cantonales ou intercantionales. Cette participation doit pouvoir s'exercer tant au niveau d'un établissement qu'à celui du système cantonal.

Question 6 :

Est-ce que le Conseil d'Etat dispose de rentrées financières suffisantes pour assumer ses tâches ? Le Conseil d'Etat doit-il procéder à des baisses d'impôts supplémentaires à celles entrées en vigueur à ce jour ou au contraire prévoir de nouvelles recettes fiscales?

Réponse

Le canton doit avoir des moyens suffisants pour faire face à ses obligations.

Je propose les solutions suivantes:

- Revenus imposables 0.- 50'000.- diminution de 5%
- Revenus imposables 50'001.- 100'000.- taux égal comme maintenant
- Revenus imposables > 100'001.- plus de 5% d'augmentation
- Tous les revenus et les fortunes de plus de 1'000'000.- paient pendant 3 ans un impôt de solidarité de 3%.

L'évolution économique et les décisions fédérales influencent le niveau des rentrées. La tendance actuelle est au ralentissement de leur progression. L'Etat doit à la fois maîtriser ses charges et assurer un niveau suffisant de recettes, tout en restant concurrentiel fiscalement.

A court terme, il a besoin de recettes fiscales supplémentaires pour éviter de charger unilatéralement les salariés et les usagers dans son plan d'assainissement. Il peut le faire notamment par une contribution de solidarité sur les revenus élevés qui ont le plus profité des baisses fiscales des dernières années à l'origine du trou de 150 millions de francs dans les caisses cantonales. A moyen terme, les recettes doivent croître au moins au rythme de l'évolution de la population et du renchérissement, avec des rééquilibrages à l'intérieur des différents types d'impôt, pour mieux cibler les effets sociaux dans l'impôt sur les personnes physiques et les effets d'innovation et de réinvestissement dans l'impôt sur les personnes physiques.

Question 7 :

Estimez-vous justifiées les mesures d'économies sur la masse salariale du personnel proposées par le Conseil d'Etat ?

Réponse

Je trouve cette mesure ridicule et injuste. Faire payer le personnel du canton pour des fautes des politiciens est déplorable.

Les mesures qui ont fait l'objet d'un compromis avec les organisations professionnelles doivent être mises en œuvre.

Par rapport aux premières propositions, le Conseil d'Etat a fait un premier pas dans la bonne direction en renonçant dans une large mesure aux dimensions pérennes des sacrifices. Le Grand Conseil devrait faire un pas de plus en équilibrant le plan d'assainissement entre recettes et dépenses, dans le sens de la réponse à la question 6 pour les recettes, ce qui permettrait de diminuer encore les pertes pour les salariés.

Question 8 :

En cas de budget déficitaire quelles sont les mesures à prendre par le Conseil d'Etat pour retrouver l'équilibre budgétaire? Faut-il pratiquer une orientation budgétaire anticyclique ?

Réponse

Le Conseil d'Etat doit trouver des possibilités d'économiser (plus facile à dire qu'à faire). Le Canton ne doit pas faire des bénéfices. Il doit équilibrer son budget et faire face à des nouvelles tâches qui lui sont attribuées par la Confédération.

L'expérience montre qu'il faut agir sur les deux volets, revenus et charges. Il faut aussi opter pour une symétrie des sacrifices. En revanche, à l'échelle d'un canton il n'est pas possible de pratiquer une politique anticyclique ou procyclique.

Je suis favorable à une politique anticyclique et j'ai d'ailleurs toujours défendu ce point de vue tant dans notre canton qu'à la Confédération. Le canton de Fribourg a des ressources financières qui lui permettent de poursuivre une telle politique.

Question 9 :

Définissez en quelques mots les trois plus grands défis à relever par les autorités cantonales dans les 5 prochaines années?

Réponse

Enseignement, équilibre financier, sécurité

La défense de la péréquation financière intercantonale, le maintien et la création d'emplois rémunérateurs et le financement de la santé et des Ems.

- A) La maîtrise de la croissance, tant sur le plan de la démographie que pour la création d'emplois, l'aménagement du territoire, la mise à disposition des infrastructures et le financement de ces mesures.
- B) Le maintien de la très haute qualité de notre système de formation et son évolution dans un contexte peu stable.
- C) L'adaptation de notre système de santé aux évolutions de la société, notamment au vu de l'augmentation de l'âge de la population, avec le maintien de la qualité des soins et les mesures permettant de recruter suffisamment de personnel qualifié et motivé.